

Image not found or type unknown



conflit avec mon auto ecole

Par **donpours0**, le **19/11/2008** à **17:22**

bonjour,

J ai signé au mois de mai 2007 un contrat de 1 an pour une preparation au permis de conduire, avec 30 h de conduite 1 presentation au code et a l examen de conduite, aujourd'hui un an et demi apres je rappel mon auto ecole qui me dit que je dois integralement repayer le forfait car un an est passé, de ce fait je n'ai eu ni presentation au code, ni presentation à la conduite, et je dois tout repayer

est ce legal?, suis je en position de force pour demander à ne pas payer?

que doisje faire pour ne pas repayer??